

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0567

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

**Présents** : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemaïn, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

**Conseil du 21 juin 2021****Délibération n° 2021-0567**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Mise en place d'un service de prêt à titre gratuit de 10 000 vélos reconditionnés à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole a la volonté d'être garante des biens communs ainsi que de construire et donner aux administrés, les moyens d'une transition écologique exemplaire, en poursuivant, notamment, les 3 grands objectifs suivants :

- l'accompagnement prioritaire des personnes en situation de précarité pour engager la transition écologique dans la justice sociale,
- la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique,
- la réorientation des politiques publiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives.

Face à l'intensité des déplacements réalisés sur le territoire de la Métropole qui est une source colossale de nuisances (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.), la Métropole souhaite encourager les modes de déplacements les plus vertueux afin de permettre à ses administrés de mieux se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, elle souhaite développer la pratique des modes actifs et changera d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons, avec une enveloppe totale inédite de 320 000 € allouée, à cet effet. Cet investissement massif se conjuguera avec la mise en place d'une politique de service renforcée pour accompagner le changement de comportement et inciter les administrés à utiliser davantage le vélo.

**II - Objectifs**

Le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique touchent, en 1<sup>er</sup> lieu, les personnes en situation de précarité. Dans le cadre de la volonté politique de réduire ces nuisances, d'améliorer la santé de ses administrés et de développer la pratique du vélo afin de rendre la Métropole 100% cyclable d'ici la fin du mandat, la Métropole prévoit de mettre en place un service de prêt, à titre gratuit, de vélos à destination des jeunes majeurs résidant sur son territoire.

Ce service de prêt permettra aux jeunes de s'approprier, dès les 1<sup>ères</sup> années de leur vie d'adulte, la pratique régulière du vélo pour se rendre sur leur lieu d'études ou sur leur lieu de travail, leur permettant ainsi, alors qu'ils sont parfois éloignés des réseaux de transports en commun, de pouvoir se déplacer.

Outre l'objectif important lié à la lutte contre la pollution atmosphérique en permettant aux jeunes de s'approprier pleinement la mobilité en vélo comme moyen de transport quotidien, ce projet permettra également de répondre à des objectifs métropolitains complémentaires, à savoir :

- le soutien des jeunes de notre territoire à faibles revenus, en formation ou en démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- le développement de la filière du recyclage des vélos, car il s'agira de vélos d'occasion réparés,

- le soutien à l'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté,
- l'amélioration de la santé publique en luttant contre la sédentarité des jeunes.

### **III - Vélos et service de prêt**

Afin de rendre effectif ce service de prêt de vélos, 10 000 vélos seront achetés par la Métropole. Il s'agira de vélos de seconde main, reconditionnés et identifiés via un système de marquage. Ceux-ci devront répondre à tous les critères de sécurité nécessaires à leur mise en circulation et seront remis avec un système antivol.

Ce service de prêt de vélos sera mis en place à l'automne 2021 et sera confié à un prestataire extérieur qui aura, notamment, pour missions d'assurer :

- la réception des vélos achetés par la Métropole,
- l'instruction des demandes de prêt et la prise en charge des opérations de distribution des vélos prêtés (guichet unique pour les bénéficiaires),
- la sensibilisation à l'usage et le conseil des utilisateurs, lors de la remise en main propre des vélos,
- le suivi et l'entretien des vélos prêtés ainsi que de leurs accessoires,
- le stockage des vélos en attente de prêt,
- la réalisation d'un tableau de bord de suivi,
- l'aide au traitement en fin de vie des vélos.

### **IV - Bénéficiaires**

Le service de prêt de vélos doit pouvoir être accessible à tous les jeunes majeurs résidant sur le territoire de la Métropole et répondant aux critères définis par la Métropole.

Il se concrétisera par la signature d'un contrat de prêt à usage entre les bénéficiaires et la Métropole.

Ce service concernera exclusivement les jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans révolus.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, ce service de location sera ciblé sur 2 publics prioritaires :

- les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année d'enseignement supérieur, bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux octroyée par le CROUS et ayant un logement et/ou un hébergement situé sur le territoire de la Métropole,
- les jeunes majeurs en parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant un logement et/ou un hébergement situé sur le territoire de la Métropole.

Une répartition équilibrée des prêts de vélos entre ces 2 publics prioritaires sera recherchée. Néanmoins, la Métropole se réserve le droit de revoir cette répartition en cours de dispositif si un trop fort déséquilibre est constaté dans les demandes reçues et/ou un déficit de demande dans l'une des catégories de publics bénéficiaires ainsi identifiées.

Par ailleurs, si le service rencontre un succès modéré pour ces 2 publics cibles, le public pouvant bénéficier de cette prestation de service pourra être élargi en cours de dispositif, afin de permettre une plus grande utilisation du service de prêt.

### **V - Budget prévisionnel**

L'estimation budgétaire pour la mise en place de ce service de prêt est d'environ 4 000 000 € au total, sur 4 ans.

La Métropole sollicitera une subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), à hauteur de 50 % de la totalité du budget prévisionnel, pour le financement de ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le "**I - Contexte**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans le paragraphe commençant par : "Ainsi, elle souhaite développer [...]" :

"[...] avec une enveloppe totale inédite de 320 000 000 € allouée, à cet effet."

au lieu de :

"[...] avec une enveloppe totale inédite de 320 000 € allouée, à cet effet."

- Dans le dispositif, il convient de lire :

**"2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 400 000 € TTC à la charge du budget principal, en dépenses, sur l'opération n° OP09O9644 selon l'échéancier suivant :

- 240 000 € en 2021,  
- 720 000 € en 2022,  
- 720 000 € en 2023,  
- 480 000 € en 2024,  
- 240 000 € en 2025.

**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 2 400 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2025 - chapitre 011 - opération n° OP09O9644, selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2021,  
- 600 000 € en 2022,  
- 600 000 € en 2023,  
- 600 000 € en 2024,  
- 450 000 € en 2025.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 900 000 € TTC en dépenses pour le budget principal.

Cette dépense correspond à la mise en place à l'automne 2021 au service de prêt de vélos qui sera confié à un prestataire extérieur."

au lieu de :

**"2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 000 000 € TTC à la charge du budget principal, exercice 2021, en dépenses, sur l'opération n° OP09O9644.

**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 2 000 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 à 2025 - chapitre 011 - opération n° OP09O9644, selon l'échéancier suivant :

- 125 000 € en 2021,  
- 500 000 € en 2022,  
- 500 000 € en 2023,  
- 500 000 € en 2024,  
- 375 000 € en 2025.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 500 000 € TTC en dépenses pour le budget principal."

## DELIBERE

**1° - Approuve :**

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - la mise en place d'un service de prêt, à titre gratuit, de 10 000 vélos reconditionnés, à destination des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans, résidant sur le territoire de la Métropole.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 2 400 000 € TTC à la charge du budget principal, en dépenses, sur l'opération n° 0P09O9644 selon l'échéancier suivant :

- 240 000 € en 2021,
- 720 000 € en 2022,
- 720 000 € en 2023,
- 480 000 € en 2024,
- 240 000 € en 2025.

**3° - La dépense** de fonctionnement d'un montant de 2 400 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2025 - chapitre 011 - opération n° 0P09O9644, selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2021,
- 600 000 € en 2022,
- 600 000 € en 2023,
- 600 000 € en 2024,
- 450 000 € en 2025.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 900 000 € TTC en dépenses pour le budget principal.

Cette dépense correspond à la mise en place à l'automne 2021 au service de prêt de vélos qui sera confié à un prestataire extérieur.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.**

.